

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/12666
26 avril 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 25 AVRIL 1978, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

J'ai l'honneur de me référer à la constitution et au fonctionnement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) en application des résolutions 425 (1978) et 426 (1978) du Conseil de sécurité en date du 19 mars 1978.

Après consultations avec le Conseil de sécurité (S/12641 et S/12642), j'ai accepté l'offre du Gouvernement sénégalais de fournir un bataillon pour la FINUL. Lorsque ce bataillon et le reste des unités logistiques arriveront dans la zone d'opération d'ici la fin du mois d'avril, l'effectif total de la Force sera de 3 500 hommes environ, non compris les compagnies iraniennes et suédoises affectées temporairement à la FINUL (400 hommes environ) qui devront rejoindre leurs bataillons respectifs dans un proche avenir.

Pressenti par moi, le Gouvernement nigérian a également accepté de fournir un bataillon pour la FINUL. J'ai l'intention, sous réserve des consultations d'usage, d'accepter cette offre. Avec le bataillon nigérian, l'effectif total de la Force atteindrait le maximum autorisé par le Conseil de sécurité, qui est "de l'ordre de 4 000 hommes" [S/12611, par. 9 c)].

Vous vous rappellerez qu'à sa réunion officieuse du 20 avril, j'ai indiqué au Conseil de sécurité qu'il pourrait être nécessaire de porter l'effectif de la Force à 6 000 hommes afin que la FINUL soit en mesure de s'acquitter pleinement et efficacement des tâches que lui a confiées le Conseil. Je suis de près cette question et ferai rapport à ce sujet au Conseil dans un proche avenir.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ce qui précède à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kurt WALDHEIM